



AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS EN ÉQUIPE

Un soin est qualifié de pertinent lorsqu'il est dispensé en adéquation avec les besoins du patient et conformément aux données actuelles de la science, aux recommandations de la Haute autorité de Santé (HAS) et des sociétés savantes.

L'amélioration de la pertinence des soins a des effets sur la qualité et de la sécurité des soins et les dépenses de santé.

Concrètement, il s'agit de participer à l'amélioration continue des pratiques cliniques (pertinence des actes, des examens d'imagerie et utilisation des produits de santé), d'optimiser les modes de prises en charge (les modalités ambulatoires), de réduire les inadéquations court séjour / SSR et de limiter les hospitalisations évitables.

Une démarche d'amélioration de la pertinence des soins ne peut avoir de résultats que si elle est menée dans le cadre d'un travail en équipe associant le corps médical et les personnels paramédicaux. En effet, si le corps médical a la responsabilité de prescrire, les personnels paramédicaux -plus proches des patients- éclairent les décisions médicales.

Une formation conjointe, réunissant personnels médicaux et paramédicaux d'une même structure doit permettre d'instaurer au sein d'une unité de soins, une méthode partagée et des pratiques collaboratives pour la recherche de la pertinence des soins.



OBJECTIFS

Contribuer à l'amélioration de la pertinence des soins en équipe pluri-professionnelle et pluridisciplinaire

- identifier les enjeux de la démarche nationale de l'amélioration de la pertinence des soins
- partager en équipe les concepts fondamentaux liés à la pertinence des soins dans le cadre d'une amélioration de la qualité et sécurité des soins
- analyser, en équipe, les pratiques existantes en utilisant les méthodes et outils mobilisables pour une prise de décision adaptée aux besoins de soins du patient.
- appliquer des pratiques collaboratives pour améliorer la pertinence de certaines prescriptions, actes médicaux et parcours de soins
- définir des indicateurs d'évaluation de la démarche

PUBLIC

Professionnels de santé d'un même établissement hospitalier : personnels médicaux, personnels paramédicaux exerçant en équipe

ORGANISE PAR : GRIEPS

DUREE :
3 jours

PROGRAMME

Etape 1 : L'initialisation de la formation avec la présentation de la formation et le test de positionnement (à distance – 15 jours avant le début de la formation)

- présentation de la formation
- évaluation du niveau de connaissances des participants et repérage des démarches précédemment engagées et de leurs résultats

Etape 2 : La formation (1ère partie : 2 jours / en présentiel)

- comprendre le sens de l'amélioration de la pertinence des soins et identifier les enjeux
- appréhender la démarche d'amélioration de la pertinence des soins dans le cadre de pratiques collaboratives
- s'initier aux méthodes et outils d'évaluation de la pertinence des soins en équipe
- savoir mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la pertinence des soins en équipe

Etape 3 : L'intersession avec expérimentation d'un projet d'amélioration de la pertinence des soins

- mise en œuvre de la démarche d'amélioration de la pertinence

Etape 4 : La formation (2ème partie : 1 jour / en présentiel)

- renforcer ses compétences de l'amélioration de la pertinence des soins en équipe à partir d'un retour d'expérience
- savoir pérenniser la dynamique d'amélioration de la pertinence des soins en équipe

Etape 5 : Le suivi (sur 3 mois)

- supervision par le formateur de la mise en place du dispositif d'amélioration concerté et régulé en équipe (de la pertinence des soins)
- bilan de la mise en œuvre du plan d'actions DPC et de la mesure de l'impact de la formation